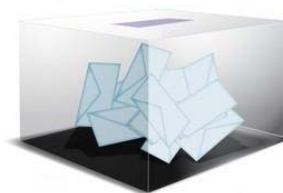


# PLAN D'ACTION

## OPERATIONNALISATION DES RECOMMANDATIONS DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LE PROCESSUS LEPI



*« ...Bénin, désormais que tes fils tous unis,  
D'un fraternel élan partagent l'espérance.  
De te voir à jamais heureux dans l'abondance ... »*



## CONTEXTE

Le 2 avril 2010, le « Groupe de Travail » a procédé à la remise, au Chef de l'État, du rapport sur le processus de la LEPI. La restitution fut faite au Palais de la Présidence de la République le 6 avril en présence de tous les acteurs impliqués dans le processus (partis politiques, Gouvernement, CPS LEPI, MIRENA, Partenaires Techniques et Financiers, Organisations de la Société Civile ...).

Après la validation dudit rapport, il a été demandé au « Groupe de Travail » d'opérationnaliser les recommandations énoncées.

La décision N° 2010-059/CPS/SG/SeG/R du 9 avril 2010 précise la mission :

1. Proposer des axes d'opérationnalisation des recommandations contenues dans son rapport ;
2. Proposer un plan stratégique de mise en œuvre desdits axes.

Dans le but d'accomplir cette nouvelle mission, le « Groupe de Travail » a demandé que lui soit transmis un certain nombre de documents (*feuille de route ou plan de travail de la MIRENA, Rapport sur la Cartographie censitaire, Rapport sur le plan de correction des dysfonctionnements dans les résultats de la cartographie, Rapport sur la préparation du recensement porte à porte et en particulier la liste des agents recenseurs recrutés, les présentations faites par les coordinations techniques et les juristes de la CPS lors de la restitution à la Présidence de la République*).



# I. COMPRÉHENSION DE LA MISSION

La présente mission du « Groupe de Travail », consiste selon les conclusions dégagées lors de la séance présidée par le Chef de l'État, à élaborer un plan d'opérationnalisation des recommandations dudit rapport.

Dans le contexte de mise en place du RENA/LEPI, il s'agit d'un plan opérationnel sur une période ne dépassant pas un (1) an. La mise en œuvre de ce plan pourrait s'établir sur trois phases, allant du court terme au long terme.

Ce qui requiert, dans toute la mesure du possible, la hiérarchisation des recommandations et, par conséquent, l'adoption de critères permettant de prioriser dans le temps les actions à entreprendre.

## Méthodologie

La méthodologie adoptée a consisté en :

- ✓ La définition opératoire des termes centraux du travail à accomplir ;
- ✓ L'exploitation, sans exclusive, de la documentation disponible ou accessible, avec comme référence centrale le rapport du « Groupe de travail » validé le 6 avril 2010 par les parties prenantes ;
- ✓ L'écoute des responsables des trois Coordinations Techniques (Coordination Nationale de la Cartographie, Coordination Nationale du Recensement, Centre National du Traitement) en vue de mieux s'imprégner des approches de corrections des résultats initiaux de la phase de la cartographie ;
- ✓ La visite des lieux de travail des Coordinations Techniques ;
- ✓ L'examen de certaines corrections à travers les rapports d'étape réalisés par les Coordinations Techniques sous la direction de la CPS et de la MIRENA.

## Définitions opératoires



- **Légalité et Consensus :**

Dans notre approche, ce terme recouvre les recommandations du « Groupe de travail » qui sont en rapport avec les articles de la loi 2009-10 du 13 mai 2009 querellés et les mesures à prendre pour obtenir une large adhésion de la classe politique. Il s'agit des recommandations suivantes :

- ✓ *respecter les lois et règlements en vigueur et au besoin amender la loi régissant le RENA et la LEPI en ses dispositions qui créent des préjudices inutiles ;*
- ✓ *réaliser une large concertation de la classe politique pour dégager un consensus pour toutes les lois induites par le processus électoral ;*
- ✓ *veiller à l'équité dans le recrutement des démembrements de la MIRENA et des agents de terrain (MCRE, DRA, agents recenseurs ou enregistreurs, etc.)*

- **Cartographie**

Ici, ce terme recouvre les recommandations du « «Groupe de Travail » qui ont rapport avec les dysfonctionnements notés dans l'exécution de la cartographie censitaire. Ce sont les recommandations ci-après :

- ✓ *Rassurer l'ensemble des parties prenantes en publiant les résultats attendus de la cartographie (article 24) ainsi qu'un calendrier sur les corrections de la cartographie envisagées avec le soutien de l'INSAE, du CENATEL, et de l'IGN ;*
- ✓ *Impliquer les partis politiques dans le déploiement des agents cartographes (aux qualifications avérées) ayant pour mission de corriger les opérations mal menées au cours de la cartographie censitaire ;*



- **Planification**

Pour nous, ce terme recouvre les recommandations du « Groupe de travail » qui ont rapport avec les dysfonctionnements notés dans la gestion du chronogramme de réalisation du RENA/LEPI : les réaménagements répétés du chronogramme (5 fois au-moins), la réduction drastique de sa durée pour tenir compte des prochaines échéances électorales, sa non diffusion :

- ✓ *assurer une gestion plus réaliste et avisée du chronogramme pour éviter les suspicions nuisibles au consensus politique et à la sérénité des techniciens chargés de la mise en œuvre des opérations ;*
- ✓ *organiser la suite du processus du RENA de manière à réussir les phases à venir.*

- **Ressources**

Dans notre approche, ce terme recouvre les recommandations du « Groupe de Travail » qui ont rapport avec l'insuffisance des ressources humaines, managériales, matérielles ou financières (les rubriques oubliées, les nouvelles lignes, etc....).

- ✓ *Doter de moyens conséquents les organes chargés de conduire le processus.*

## II- DESCRIPTION DU PLAN

### 2.1 Objectif général

Rendre applicables les recommandations du rapport du « Groupe de Travail », objet de la décision N°2010-045/CPS/SG/SeG du 9 avril 2010, en les déclinant en axes et en plan opérationnels.

### 2.2 Objectifs spécifiques

| AXES                         | Cartographie   | Ressources  | Planification  | Légalité et consensus  |
|------------------------------|--|---|--|--|
| <b>Objectifs spécifiques</b> | 1. Assurer la fiabilité des données issues de la cartographie censitaire et du RPP avant l'enregistrement des électeurs. | 2. Réunir au niveau des organes chargés de la conduite du processus des ressources en adéquation avec leurs missions. | 3. Réaménager et publier le chronogramme pour assurer la bonne conduite des phases à venir du processus. | 4. Respecter les procédures légales de transparence du processus et maintenir le dialogue politique. |

### 2.3 Moyens/stratégies

Dans le souci de restaurer la confiance entre les parties prenantes et la motivation des membres des différents organes en charge de la gestion du processus, le plan sera mis en œuvre, à partir des critères de transparence, de professionnalisme, d'équité, d'ouverture d'esprit et de concertation. Sous la supervision du Comité de Pilotage « COP » d'une part, et la gestion courante de la CPS, de la MIRENA et du PAREL d'autre part, les séquences des actions à entreprendre s'étalent dans le temps en trois grandes phases se présentant comme il suit :




- **Une phase de court terme**

- ✓ Actions correctrices des dysfonctionnements révélés à l'issue de la cartographie censitaire ;
- ✓ Actions tendant à décrire l'atmosphère politique (résolution du problème de la démission de certains membres de la CPS ; recrutements d'agents de terrain, d'opérateurs de saisie, de l'opérateur technologique ...)
- ✓ Actions visant l'amélioration du management des ressources humaines ;
- ✓ Actions visant à corriger l'insuffisance des ressources qui affecte la performance des structures en charge du RENA et de la LEPI ;
- ✓ Actions permettant la mise à disposition effective des ressources financières complémentaires à la MIRENA ;
- ✓ Actions permettant le consensus autour des dispositions querellées au niveau de la loi 2009-10 du 13 mai 2009 portant organisation du RENA et établissement de la LEPI.

- **Une phase à moyen terme**

- ✓ Permettre aux différents acteurs de s'assurer de la qualité et de la fiabilité des résultats de la cartographie censitaire et du Recensement Porte à Porte, par des expertises externes, avant la validation par la CPS ;
- ✓ Assurer l'équité dans le recrutement des démembrés de la MIRENA et des agents de terrain pour les phases à venir ;
- ✓ Actions destinées à améliorer les conditions de travail de la MIRENA et de ses Coordinations Techniques (matériels, frais de missions ...) ainsi que les approches managériales au niveau de la CPS et de la MIRENA ;
- ✓ Adoption d'une stratégie de communication destinée à informer utilement les cibles du processus (électeurs potentiels, Partis Politiques, Organisations de la Société Civile, Partenaires Techniques et Financiers).



- **Une phase à long terme**

- ✓ Actions visant le consensus sur les lois induites par le processus électoral ;
- ✓ Actions visant le consensus autour des résultats des différentes phases du processus de réalisation de la LEPI ;
- ✓ Actions visant l'appropriation de la LEPI par tous.

## 2.4 Résultats attendus

- ✓ Les résultats contestés de la cartographie censitaire sont corrigés avec l'implication des organismes nationaux compétents (INSAE, IGN et CENATEL) et restitués à l'ensemble des parties prenantes (Partis politiques, OSC, PTF, Institutions, etc),
- ✓ Les ressources additionnelles sont mises à disposition de la CPS et de la MIRENA,
- ✓ Le chronogramme de réalisation de la LEPI est corrigé et présenté aux parties prenantes,
- ✓ Les décrets d'application prévus à l'article 66 de la loi 2009-10 du 13 mai 2009 portant réalisation du RENA et de l'établissement de la LEPI sont élaborés et mis en œuvre,
- ✓ La loi 2009-10 du 13 mai 2009 portant réalisation du RENA et de l'établissement de la LEPI est amendée et au besoin révisée en ses dispositions qui créent des préjudices inutiles,
- ✓ Le cadre légal et réglementaire de réalisation du RENA/LEPI est respecté par les différentes parties prenantes,
- ✓ Les conditions d'une LEPI consensuelle (fiable et inclusive) sont réunies à travers la définition des méthodes et moyens de transparence du processus dans le cadre du dialogue politique,
- ✓ Les acteurs politiques maintiennent le dialogue autour de l'élaboration du RENA/LEPI et des lois induites par les prochaines échéances électorales au Bénin.



## 2.5 Principaux indicateurs

Les principaux indicateurs de résultats sont les suivants :

- ✓ la Liste Électorale Permanente Informatisée est disponible dans les délais définis ;
- ✓ la LEPI (*selon les normes internationales*) est :
  - exhaustive (*90% des citoyens admissibles sont inscrits*),
  - exacte (*des erreurs de saisie de données inférieures à 3%*),
  - actualisée (*les renseignements sur chaque électeur sont à jour dans 85% des cas*),
  - inclusive (*l'inscription sur les listes électorales est effective pour les citoyens appartenant à tous les groupes et à toutes les catégories*).

Les principaux indicateurs d'étape sont les suivants :

- ✓ disponibilité et accessibilité des résultats corrigés de la cartographie avant le démarrage de l'enregistrement,
- ✓ taux de couverture de l'enquête post censitaire (Recensement Porte à Porte) supérieur ou égale à 95%,
- ✓ effectivité des budgets additionnels de la CPS et de la MIRENA,
- ✓ disponibilité et diffusion du chronogramme réaménagé,
- ✓ prises des actes (mandat, affichage, accès aux données...) permettant le suivi des différentes phases.



## 2.6 Risques et hypothèses


La mise en œuvre effective de ce plan pourrait souffrir :

- d'une insuffisance de son appropriation par les organes en charge du processus,
- d'un manque d'engagement des principales parties prenantes sur la nécessité d'un dialogue politique inclusif.
- du refus unilatéral d'un acteur de ne pas s'approprier le plan d'action

Au demeurant, il y a lieu de parier raisonnablement sur l'accueil positif reçu par les recommandations du rapport initial du « Groupe de Travail » pour escompter de la possibilité d'en voir se concrétiser le plan opérationnel.

Il en est ainsi :

- du début de corrections de la cartographie censitaire (élaboration d'une approche méthodologique pour les corrections, reprise des coordonnées GPS des 1<sup>er</sup> et 2<sup>eme</sup> arrondissements de Porto-Novo, production d'une synthèse de villages et quartiers de villes à rattacher par arrondissement dans chaque commune...)
- du début de décrispation du climat politique national,
- du souci du Président de la République de faire jouer à l'État béninois sa partition aux côtés des partenaires étrangers et des parties prenantes béninoises du processus.



## 2.7 Responsabilité, suivi et évaluation

Le principal défi à relever dans l'opérationnalisation des recommandations objet du présent plan d'action provient de la pluralité des acteurs y intervenant.

La CPS et la MIRENA étant les deux principaux organes chargés de conduire, conformément aux dispositions légales en vigueur, le processus de réalisation de la LEPI et du RENA, il est a priori de leur ressort d'assurer la mise en œuvre du plan d'action.

Le PAREL (Projet d'Appui à la Réalisation de la LEPI) représente, a priori l'instance idéale de suivi.

Il est souhaitable de prévoir une évaluation à mi-parcours, par de évaluateurs externes, de la mise en œuvre optimale du présent plan d'action,

Enfin, il ne faudrait pas exclure que dans le contexte de crise politique larvée qui préside à la réalisation de la LEPI, le Chef de l'État, dans son rôle républicain, soit appelé à en garantir l'exécution diligente dans le cadre du dialogue politique tant souhaité par tous.



### III. REMARQUES FINALES

Cette deuxième mission du « Groupe de Travail » s'est déroulée dans un contexte marqué par le retrait, pour diverses raisons, d'un tiers des membres de la CPS (quatre démissions et une invalidation par la Cour Constitutionnelle) ainsi que le déclenchement concomitant de la phase du recensement porte à porte. Cela a constitué un handicap dans les échanges et dans l'accès à l'information à temps utile pour l'accomplissement diligent de la mission.

Par ailleurs, nous ne saurions passer sous silence que, l'usage fait du Rapport du « Groupe de Travail », les positions politiques défendues par les uns et les autres ont rejailli de toute évidence sur la sérénité des travaux et sur un engagement résolu dans la suite du processus.

Le « Groupe de Travail » a vécu, impuissant, les difficultés liées aux conditions et au cadre de travail au PLM Alédjo, d'une part, et regrette l'insuffisance de participation de certains, d'autre part.

Enfin, le « Groupe de Travail » voudrait insister sur la nécessité d'un dialogue politique sincère pour consolider les éléments de résultats que le présent plan d'opérationnalisation et le rapport qui l'a précédé sont en mesure de produire pour la réalisation pacifique et concertée de la LEPI au Bénin.

**Rapport présenté par le Bureau et  
validé en plénière le 12 MAI 2010.**

| <b>Structure représentée</b>                             | <b>Nom &amp; Prénoms</b>                                   | <b>Signature</b> |
|--|--|------------------|
| <i>Cadre de concertation des confessions religieuses</i> | <i>ALOKPO Michel</i>                                       |                  |
| <i>Cadres de concertation de la société civile</i>       | <i>ZANNOU Gaston</i>                                       |                  |
| <i>Clergé catholique</i>                                 | <i>Non représenté</i>                                      |                  |
| <i>CPS</i>   | <i>ARIFARI BAKO Nassirou</i>                               |                  |
| <i>CPS</i>   | <i>CHABI SIKA Karimou</i>                                  |                  |
| <i>CPS</i>   | <i>TCHOCODO Gabriel</i>                                    |                  |
| <i>FCBE</i>  | <i>SODOKIN Codjo (Secrétaire)</i>                          |                  |
| <i>FCBE</i>  | <i>NAHUM Constant</i>                                      |                  |
| <i>FCBE</i>  | <i>ABIMBOLA Jean-Michel</i>                                |                  |
| <i>FORS-LEPI</i>   | <i>ATAYI-GUEDEGBE Joel<br/>(Président)</i>                 |                  |
| <i>G13</i>   | <i>GBAGUIDI K. Karine<br/>(1er rapporteur)</i>             |                  |
| <i>G13</i>   | <i>AFFEWE AYENAN S. Bernard</i>                            |                  |
| <i>MIRENA</i>  | <i>ASSOGBA Nicolas</i>                                     |                  |
| <i>MIRENA</i>  | <i>BACHABI HOUNDEKON<br/>Rafatou</i>                       |                  |
| <i>UN</i>  | <i>FASSINOUE Basile</i>                                    |                  |
| <i>UN</i>  | <i>GODONOU Barthélémy<br/>(2<sup>ème</sup> rapporteur)</i> |                  |
| <i>UN</i>  | <i>MAPKENON Michel</i>                                     |                  |
| <i>GOUVERNEMENT</i>                                      | <i>BABA BODY Zakari</i>                                    |                  |

# ANNEXES

- **Tableaux**

- ✓ Cartographie
- ✓ Légalité & Consensus
- ✓ Ressources
- ✓ Planification



- **Autres documents**

- ✓ Rapport d'étapes sur la correction des erreurs relevées sur la cartographie censitaire par le Groupe de Travail
- ✓ Approche méthodologique pour la constitution et l'apurement de la base de données de la cartographie censitaire.
- ✓ Synthèse de villages/Quartiers de Villes à rattacher.
- ✓ Liste provisoire des villages et quartiers de villes non rattachés
- ✓ Présentations PowerPoint des Coordinations Nationales de la Cartographie Censitaire & du Recensement.
- ✓ Proposition de décret d'application des articles évoqués dans le rapport du «Groupe de Travail ».